

*CE COMMUNIQUE NE PEUT ETRE ENVOYE, PUBLIE OU DISTRIBUE, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, AUX ETATS-UNIS, EN AUSTRALIE, AU CANADA OU AU JAPON. CE COMMUNIQUE NE CONSTITUE PAS UN DOCUMENT D'OFFRE ET A UN CARACTERE PUREMENT INFORMATIF.*

## **ERYTECH lance un placement privé destiné à lever environ 10% de son capital**

**Lyon (France), le 2 décembre 2015** – ERYTECH Pharma (Euronext Paris - ERYP), société biopharmaceutique française qui conçoit des traitements « affameur de tumeurs » innovants contre les leucémies aiguës et autres cancers pour lesquels les besoins médicaux restent insatisfaits (la « Société »), annonce aujourd'hui le lancement d'une augmentation de capital par émission d'actions nouvelles avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'investisseurs qualifiés en France et à l'international.

Ce financement a pour but de permettre à la Société de bénéficier de moyens supplémentaires pour financer, en fonction de l'état d'avancement du développement de ses produits candidats :

- la poursuite du développement clinique de son produit ERY-ASP/GRASPA, en particulier (i) pour le traitement de la leucémie aiguë lymphoblastique (LAL) comme thérapie de première ligne en Europe et aux Etats-Unis et (ii) pour le traitement du lymphome non-Hodgkinien ;
- le développement de nouveaux produits candidats, y compris (i) la Phase I de l'étude clinique de l'un de ses produits candidats, ERY-MET, et (ii) l'incubation du programme de vaccination anti-tumoral ERY-VAX ;
- le développement de sa plateforme technologique ERYCAPS ainsi que d'autres programmes de développement pré-clinique ; et
- son besoin en fonds de roulement ainsi que ses autres besoins généraux.

L'augmentation de capital sera effectuée en France et à l'international auprès d'investisseurs qualifiés, au sens de l'article D. 411-1 du Code monétaire et financier et des dispositions équivalentes pour des investisseurs étrangers, dans la limite de 20% du capital de la Société soit un maximum de 1.381.906 actions nouvelles, conformément à l'article L. 411-2 II du Code monétaire et financier, et aux 15<sup>ème</sup> et 19<sup>ème</sup> résolutions de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires en date du 23 juin 2015. Le prix d'émission des actions nouvelles sera au moins égal à la moyenne pondérée des cours de l'action de la Société sur le marché réglementé d'Euronext à Paris des trois dernières séances de bourse précédant la fixation du prix d'émission, éventuellement diminué d'une décote maximale de 5%.

L'admission des actions nouvelles sur le marché réglementé Euronext Paris sera demandée. A cet effet, un prospectus comprenant le document de référence 2014 de la Société, enregistré auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF ») le 4 juin 2015 et sous le numéro R.15-0048 (le « Document de Référence »), l'actualisation du Document de Référence, une note d'opération et un résumé du prospectus, fera l'objet d'une demande de visa auprès de l'AMF. Des informations détaillées concernant la Société, notamment relatives à son activité, ses résultats et les facteurs de risques correspondants figurent dans le Document de Référence lequel peut être consulté, ainsi que les autres informations réglementées et l'ensemble des communiqués de presse de la Société, sur son site Internet (<http://www.erytech.com>).

CE COMMUNIQUE NE PEUT ETRE ENVOYE, PUBLIE OU DISTRIBUE, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, AUX ETATS-UNIS, EN AUSTRALIE, AU CANADA OU AU JAPON. CE COMMUNIQUE NE CONSTITUE PAS UN DOCUMENT D'OFFRE ET A UN CARACTERE PUREMENT INFORMATIF.

Concomitamment à la détermination des modalités définitives du placement privé, la Société conclura un engagement d'abstention débutant à cette date et expirant à l'issue d'un délai de 90 jours suivant la date de règlement-livraison du placement privé, sous réserve de certaines exceptions usuelles. Les principaux dirigeants, administrateurs et certains cadre-dirigeants ont signé un engagement de conservation portant sur les titres de la Société pour la même période, sous réserve de certaines exceptions usuelles.

Le placement privé est dirigé par Jefferies International Limited, Leerink Partners LLC et Bryan Garnier & Co. Limited, qui agissent en tant qu'agents de placement et LifeSci Capital LLC, en qualité de co-manager.

## CONTACTS

### ERYTECH

**Gil Beyen**

*Président Directeur Général*

Tél : +33 4 78 74 44 38

[investors@erytech.com](mailto:investors@erytech.com)

### ERYTECH

**Eric SOYER**

*Directeur Financier et*

*Directeur des Opérations*

Tel : +33 4 78 74 44 38

[investors@erytech.com](mailto:investors@erytech.com)

### NewCap

**Julien Perez & Emmanuel**

**Huynh**

*Relations Investisseurs*

**Nicolas Merigeau**

*Relations Presse*

Tél : +33 1 44 71 98 52

[erytech@newcap.fr](mailto:erytech@newcap.fr)



CE COMMUNIQUE NE PEUT ETRE ENVOYE, PUBLIE OU DISTRIBUE, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, AUX ETATS-UNIS, EN AUSTRALIE, AU CANADA OU AU JAPON. CE COMMUNIQUE NE CONSTITUE PAS UN DOCUMENT D'OFFRE ET A UN CARACTERE PUREMENT INFORMATIF.

## **Avertissement**

*Le présent document ne constitue pas et ne saurait être considéré comme constituant une offre au public ou comme destiné à solliciter l'intérêt du public en France, aux Etats-Unis ou dans toute autre juridiction en vue d'une opération par offre au public.*

*Ce communiqué de presse contient des déclarations prospectives. Bien que la Société considère que ses projections sont basées sur des hypothèses raisonnables, ces déclarations prospectives peuvent être remises en cause par un certain nombre d'aléas et d'incertitudes, de sorte que les résultats effectifs pourraient différer significativement de ceux anticipés dans lesdites déclarations prospectives. Pour une description des risques et incertitudes de nature à affecter les résultats, la situation financière, les performances ou les réalisations de la Société et ainsi à entraîner une variation par rapport aux déclarations prospectives, veuillez vous référer à la section « Facteurs de Risque » du Document de Référence disponible sur les sites Internet de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et de la Société (<http://erytech.com>).*

*La diffusion de ce document peut, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. Les personnes en possession du présent document doivent s'informer des éventuelles restrictions locales et s'y conformer.*

*Le présent document ne constitue pas un prospectus au sens de la Directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003, telle que modifiée (la « **Directive Prospectus** »).*

*S'agissant des Etats membres de l'Espace Economique Européen ayant transposé la Directive Prospectus, aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des valeurs mobilières objet de ce communiqué rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans un Etat membre. En conséquence, les valeurs mobilières ne peuvent être offertes et ne seront offertes dans aucun des Etats membres, sauf conformément aux dérogations prévues par l'article 3(2) de la Directive Prospectus, si elles ont été transposées dans cet Etat membre ou dans les autres cas ne nécessitant pas la publication par la Société d'un prospectus au titre de l'article 3 de la Directive Prospectus et/ou des réglementations applicables dans cet Etat membre.*

*Le présent document ne constitue pas une offre au public en France et les valeurs mobilières visées dans le présent document ne peuvent être offertes ou vendues en France, conformément à l'article L. 411-2-II du code monétaire et financier, que (i) à des personnes fournissant le service d'investissement de gestion de portefeuille pour compte de tiers, (ii) à des investisseurs qualifiés agissant pour compte propre et/ou (iii) à un cercle restreint d'investisseurs agissant pour compte propre, tels que définis et conformément aux articles L. 411-1, L. 411-2, D. 411-1 à D. 411-4 et D. 754-1 et D. 764-1 du code monétaire et financier.*

*Le présent document est adressé et destiné uniquement aux personnes situées au Royaume-Uni qui sont (i) des « investment professionals » (des personnes disposant d'une expérience professionnelle en matière d'investissements) au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (tel que modifié, l'« Ordonnance »), (ii) étant des personnes entrant dans le champ d'application de l'article 49(2)(a) à (d) (« high net worth companies, unincorporated associations, etc. ») de l'Ordonnance, ou (iii) des personnes à qui une invitation ou une incitation à participer à une activité d'investissement (au sens de l'article 21 du Financial Services and Markets Act 2000) dans le cadre de l'émission ou de la vente de titres financiers pourrait être légalement adressée (toutes ces personnes étant désignées ensemble comme les « **Personnes Concernées** »). Ce document est adressé uniquement à des Personnes Concernées et aucune personne autre qu'une personne concernée ne doit utiliser ou se fonder sur ce communiqué. Tout investissement ou activité d'investissement auquel le présent document fait référence n'est accessible qu'aux Personnes Concernées et ne devra être réalisé qu'avec des Personnes Concernées.*

*Ce document ne doit pas être distribué, directement ou indirectement, aux Etats-Unis. Ce document ne constitue pas une offre de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'achat de valeurs mobilières aux Etats-Unis ni dans toute autre juridiction dans laquelle une telle offre ou sollicitation pourrait faire l'objet de restrictions. Les titres offerts dans le cadre du placement privé n'ont pas fait l'objet d'un enregistrement en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « **Securities Act** ») et ne peuvent être offerts ou vendus aux Etats-Unis s'ils ne font pas l'objet d'un enregistrement ou d'une exemption à cette obligation d'enregistrement en vertu du Securities Act.*

*Jefferies, Leerink, Bryan Garnier et LifeSci agissent exclusivement pour le compte de la Société dans le cadre du placement, et ne sera pas tenue responsable à l'égard de toutes autres personnes d'assurer les protections offertes à leurs clients, ni de fournir des conseils en relation avec le contenu du présent document. Aucune représentation ou*

*CE COMMUNIQUE NE PEUT ETRE ENVOYE, PUBLIE OU DISTRIBUE, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, AUX ETATS-UNIS, EN AUSTRALIE, AU CANADA OU AU JAPON. CE COMMUNIQUE NE CONSTITUE PAS UN DOCUMENT D'OFFRE ET A UN CARACTERE PUREMENT INFORMATIF.*

*garantie, expresse ou implicite, est ou sera faite quant à, ou en relation avec, et aucune responsabilité est ou sera acceptée par Jefferies, Leerink, Bryan Garnier et LifeSci ou par l'un de leurs affiliés ou agents, pour ou par rapport à, l'exactitude ou l'exhaustivité du présent document ou de toute autre information écrite ou orale mis à la disposition du public ou de toute personne intéressée ou de ses conseillers, et par conséquent, toute responsabilité est expressément déclinée.*